

LA CAMPAGNE DE PEUR DE QUEBECOR



Rodrigue Dubé,
Président

Bonsoir, membres de l'ADR,

Suite à nos interventions dans la guerre que Quebecor a engagé contre les retraités de

l'État, nous avons reçu une lettre d'une dame qui nous disait ce qui suit :

« le gouvernement a l'intention de travailler sur un projet qui impose les travailleurs à cotiser à un fonds de retraite une autre manière pour le gouvernement de venir chercher de l'argent dans les poches des travailleurs. »

Voici notre réponse :

Créer un climat de peur

Tout d'abord, Quebecor vient de publier une tonne d'âneries et de faussetés concernant les fonds de retraite des secteurs public et parapublic. L'objectif est de créer un climat de crainte et de peur dans la population pour que disparaissent les régimes de retraite à prestations déterminées autant au gouvernement, dans les villes que dans plusieurs grandes entreprises du secteur privé. Il faut se souvenir qu'en 1982, le gouvernement du temps avec le Parti Québécois avait aussi entrepris une campagne de dénigrement des employés des secteurs publics et parapublics. Cela avait préparé le terrain pour la réduction des échelles salariales de près de 20 % et surtout les modifications à l'indexation des régimes de retraite dont nous en subissons les effets pervers aujourd'hui. Est-ce que la campagne de Quebecor est faite dans un but semblable? Seul l'avenir le dira, mais il devrait y avoir un objectif bien précis derrière cette mise en scène.

Le passif du gouvernement n'est pas un déficit

Quebecor confond intentionnellement déficit et passif. Quebecor écrit qu'il y a un déficit actuariel dans les fonds de retraite tel le RREGOP même s'il y a un surplus de 4,45 \$ milliards dans ce fonds de retraite. Lorsqu'il écrit déficit, il fait référence aux 35 milliards que le gouvernement a choisi d'écrire dans son passif (69 G\$ -34 GS). Tout d'abord, ce 35 G\$, c'est le choix du gouvernement de ne pas mettre sa part à chaque année dans le fonds de retraite. Il a choisi de payer sa part chaque année en l'étalant sur les 60 prochaines années. Pourquoi le gouvernement choisit-il cette méthode? C'est parce qu'il sait que cette façon de procéder lui coûte moins cher à la longue.

Pour vous donner un exemple : les employés du gouvernement qui cotisent au RREGOP, pour financer leur part de leur rente, ont en réserve 44 G\$, soient 4,4G\$ de surplus par rapport à l'argent nécessaire au cours des 60 prochaines années. Si le gouvernement en avait fait autant, lui aussi, aurait un surplus dans ses coffres. Également, il faut se souvenir que la part du gouvernement dans les fonds de retraite, cela fait partie du salaire différé. Les salariés ont donc consenti une diminution de salaire pour que le gouvernement assume sa part.

Quebecor veut empêcher la création d'un fonds de retraite pour ceux qui n'en ont pas

Quebecor, en créant un climat de peur et de crainte, prépare le terrain afin d'empêcher toute création de régimes de retraite pour les 60 % des citoyens qui n'en ont pas. En créant la peur, il envoie le message à ceux qui n'ont pas de régimes de retraite : vous qui êtes sans régime de retraite vous avez à payer pour les gras durs du gouvernement qui ont un régime de retraite. En passant, les gras durs dont il s'agit ont une rente moyenne de 17 767 \$ (RREGOP) par année pour laquelle ils ont cotisé et sacrifié du salaire. *(Une donnée tirée du rapport annuel 2010 de la CARRA pages 75)*

Je me souviens qu'en 1973, lors de la création du RREGOP, la FTQ s'opposait à la mise sur pied de ce fonds de retraite qui allait couvrir les secrétaires d'école, les infirmières, les employés des hôpitaux, etc. La FTQ disait, nous représentons de petits salariés qui ont besoin de leur argent pour vivre aujourd'hui et non de se placer de l'argent pour leur retraite. Aujourd'hui, ils défendent bec et ongle ce régime de retraite.

Si les 60 % de la population qui n'ont pas de fonds de retraite en avaient un, Quebecor perdrait son point de comparaison. Si ces 60 % avaient un fonds de retraite, ils auraient à cotiser bien évidemment. Toutefois, ces cotisations iraient dans un fonds spécial qui leur garantirait une rente pour plus tard. Ce ne serait pas une taxe. Ce serait même le contraire, car en cotisant dans leur fonds de retraite, ils recevraient une réduction d'impôt comme ceux qui cotisent au RREGOP ou dans un REER.

La mise sur pied d'un fonds de retraite pour ceux qui n'en ont pas serait une épargne forcée c'est vrai, mais, il y aurait moins de personnes démunies à la retraite comme nous le voyons trop souvent aujourd'hui.

Voilà mon humble point de vue suite à ce que vous avez écrit.

Respectueusement,

Rodrigue Dubé,
Président de l'ADR

19 novembre 2011

www.adr-quebec.org